

Propos financiers Été 2023

Bonjour,

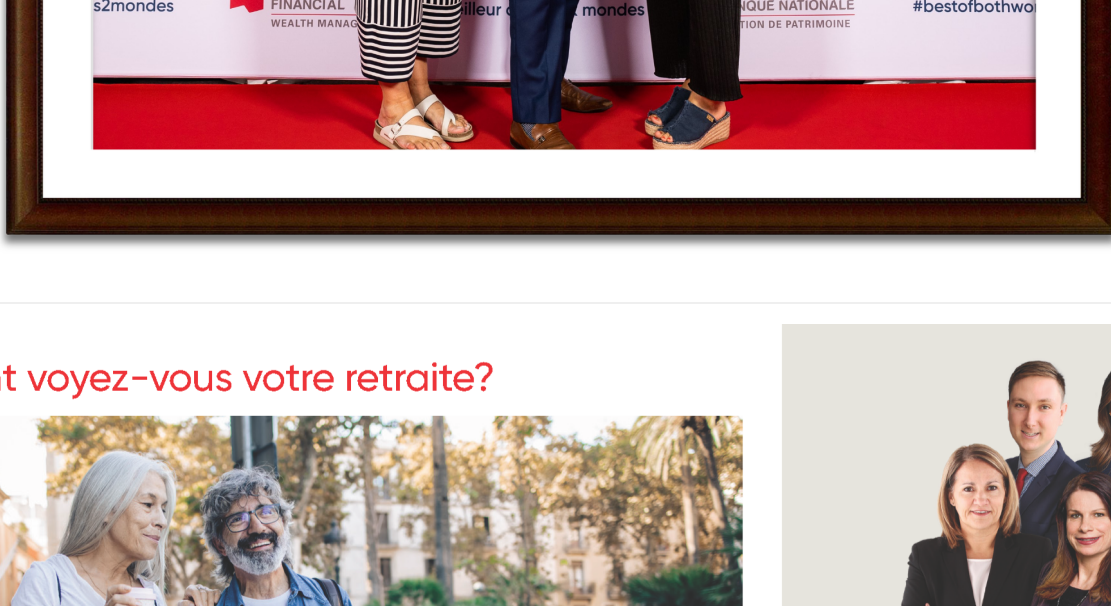
L'été est enfin arrivé, un moment tout indiqué pour vous détendre et profiter du beau temps. Nous espérons que vous et votre famille passerez ces quelques mois de belle manière et en bonne compagnie.

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre infolettre, qui porte sur une panoplie de sujets financiers — de l'accèsion à la propriété à la planification du patrimoine, en passant par l'investissement et la planification en vue de la retraite. Voici quelques faits saillants :

- Vous arrive-t-il de rêver à la retraite? Voyez comment ces rêveries peuvent s'avérer utiles dans la planification de vos avois.
- Notre plus récente capsule sur les stratégies d'investissement du CELIAPP
- Notre collaboration avec le Bel Âge du mois d'avril.
- Plus bas, la dernière capsule d'information de Stéphane Marion et Denis Girouard

Merci et bonne lecture!

Vos conseillers lors du congrès national... Finalement en présentiel! 😊



Comment réviser-vous votre retraite?



Vous arrive-t-il d'imaginer la façon dont vous passerez votre retraite? Que vous rêviez d'explorer Barcelone ou de vous promener dans les bois avec vos petits-enfants, ce sont là bien plus que des songeries.

Ces charmantes pensées sont les éléments phares de votre planification patrimoniale.

Vos rêves et vos objectifs de retraite

La somme dont vous aurez besoin pour bien vivre à votre retraite dépend de plusieurs facteurs, mais aucun n'est plus important que ce que vous souhaitez en faire. Quelqu'un qui prévoit déménager dans plus petit et s'adonner à ses passions ou un investisseur qui a pour le même objectif financier qu'un autre qui entend s'acheter un chalet pour l'été et un condo dans le Sud pour l'hiver.

Vos projets de retraite ont une influence sur l'évaluation du revenu qui vous sera nécessaire pour atteindre vos objectifs d'épargne et sur la date à laquelle vous pourriez vous retirer. Par exemple, un couple qui a décidé de faire le tour du monde une fois qu'il aura assez économisé est plus flexible quant à la date de sa retraite qu'un propriétaire d'entreprise surmené aspirant au repos qui veut d'entreprendre des démarches pour vendre son commerce.

Vos projets peuvent changer

Puisque ce que vous ferez de vos beaux jours joue sur votre planification patrimoniale, il est important que vous nous informiez si vos projets changent — et ils peuvent se transformer pour diverses raisons. Prendre soin d'un parent âgé pourrait déplacer la date et le lieu de votre retraite. Peut-être décideriez-vous de transformer une passion en petite entreprise. Ou que vous caressiez le rêve d'aller vivre dans un autre pays. Un divorce entraîne une révision du plan de retraite pour les deux conjoints. Un remariage le fera inévitablement, puisque le nouveau couple peut avoir un point de vue différent quant à son avenir.

Travailler ensemble

Quand vous nous tenez au courant de tout changement à vos projets, nous nous assurons que votre plan d'investissement demeure en phase avec vos objectifs d'épargne. En travaillant ensemble, nous veillons à ce que vous puissiez pour de la vie dont vous rêvez pour votre retraite.



Annie-Pier Laplante, B.A.A., CIM[®]
Conseillère en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille
Téléphone : 450 686-5433
AnniePier.Laplante@bnc.ca

Ghislain Messier, B.A.A., Pl. Fin., CIM[®]
Conseiller en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille
Téléphone : 450 686-5708
Ghislain.Messier@bnc.ca

Elizabeth Hardy, Pl. Fin.
Conseillère en gestion de patrimoine
Téléphone : 450 686-5221
Elizabeth.Hardy@bnc.ca

Financière Banque Nationale
Gestion de Patrimoine
2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 610
Laval (Québec) H7T 2P6
Télécopieur : 450 686-5779
Sans frais : 1 888 686-1018
Site Web : www.banque-nationale.ca
LinkedIn

La plupart d'entre nous avons des tâches qui, faute de temps, nous échappent. Mais l'été est maintenant arrivé, il va ralentir un peu et le moment semble tout indiqué pour accomplir une des tâches financières figurant sur votre liste. Peut-être le temps est-il venu de mettre sur pied un fonds d'épargne ou de le renflouer, de créer votre planification de mandat ou d'examiner vos cotisations à votre régime enregistré d'épargne-études (REEE)? Tout-à-jeu, que vous mettiez à jour l'information sur vos bénéficiaires ou dans votre testament? Pensez à un élément de votre vie financière qui a besoin de votre attention cet été. Saviez-vous aussi que nous sommes là pour vous conseiller ou vous guider.

LAPLANTE | MESSIER | HARDY
Groupe gestion de patrimoine familial

Investissement

La tolérance au risque peut-elle évoluer?

Selon une école de pensée, la tolérance au risque est un trait de caractère profondément ancré et inaltérable. Si vous n'avez pas envie de sauter en parachute à 20 ans, il y a fort à parier que vous ne vous lancerez pas dans le vide du haut d'un avion à 40 ans. Mais dans l'univers de l'investissement, la tolérance au risque peut évoluer — pour certaines personnes et en certaines circonstances.

La tolérance au risque va largement de pair avec votre degré de confort quand le marché chute et que votre portefeuille perd de sa valeur. Si vous ne supportez pas ce celui-ci décline un peu, vous êtes un investisseur prudent ou conservateur qui supporte mal les risques. Mais si vous êtes prêt à accepter qu'il perde beaucoup de sa valeur pour enregistrer des rendements potentiellement plus élevés à long terme, vous êtes un investisseur agressif. Entre ces deux extrêmes se trouve l'investisseur modéré qui est psychologiquement capable de tolérer des pertes raisonnables.

Voici les situations les plus communes qui entraînent une modification de la tolérance au risque des investisseurs.

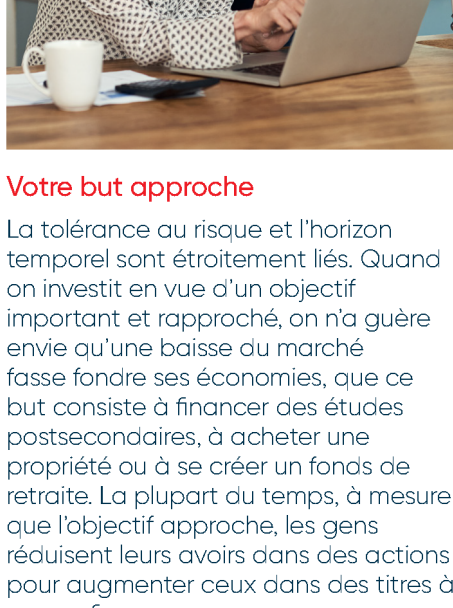
Votre statut financier évolue

Il est intéressant de voir qu'une retraite d'argent peut rendre certaines personnes moins tolérantes au risque, mais en inciter d'autres à le devenir davantage. Prenons par exemple deux frères qui héritent chacun d'un gros montant. L'un, sachant qu'il n'aura aucun mal à atteindre ses objectifs financiers, investira de manière encore plus prudente qu'avant. Mais l'autre, assuré d'avoir désormais un filet de sécurité, se montrera plus audacieux.

Quand un problème financier surgit, qu'il s'agisse d'une perte d'emploi, du coût d'un divorce, ou la réduction des heures de travail pour des raisons médicales, plusieurs personnes deviennent plus prudentes. L'idée d'avoir moins d'argent à l'avenir peut pousser quelqu'un à vouloir préserver — et non pas risquer — ses actifs.

Vous voyez la volatilité d'un autre oeil

Règle générale, la tolérance au risque ne devrait pas fluctuer au gré du marché. Mais celle de certains investisseurs qui ont traversé quelques cycles boursiers peut changer. Ainsi, une personne qui a été jusque-là conservatrice pourrait accroître ses placements dans les actions parce qu'elle sait désormais qu'un marché baissier est suivi d'une reprise. En revanche, un investisseur habituellement plus audacieux pourrait découvrir que les caprices du marché le stressent plus qu'il ne le croyait. Si une baisse de 20 % de la valeur de son portefeuille lui semblait tolérable quand il a commencé à investir, il pourrait avoir du mal aujourd'hui à accepter de perdre 20 % si ces pertes représentent des dizaines de milliers de dollars.



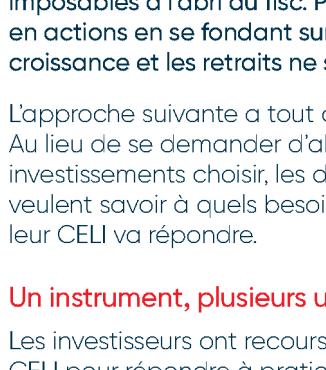
Votre but approche

La tolérance au risque et l'horizon temporel sont étroitement liés. Quand on investit en vue d'un objectif important et rapproché, on n'a guère envie qu'une baisse du marché fasse fondre ses économies, que ce soit pour financer des études postsecondaires, à acheter une propriété ou à se créer un fonds de retraite. La plupart du temps, à mesure que l'objectif approche, les gens réduisent leurs avoirs dans des actions pour augmenter ceux dans des titres à revenu fixe.

Si vous avez l'impression que votre tolérance n'est plus la même, veillez-vous en faire part. Nous veillerons à ce que vos investissements concordent avec votre capacité à supporter le risque et à ce que vous ayez suffisamment en bonne voie de réaliser vos objectifs.

Investissement

Le risque durant la retraite



Pendant la retraite, la tolérance au risque peut se transformer pour les mêmes raisons que pendant la vie active, à cause d'un divorce, par exemple, ou en raison d'un héritage.

De plus, le facteur de l'horizon temporel s'applique toujours puisque vous investissez alors pour les 20 ou 30 prochaines années, voire davantage. Au moment de cesser de travailler, plusieurs investisseurs obtiennent dans leur portefeuille une part considérable de titres susceptibles de les soutenir tout au long d'une longue retraite. Si le marché se replie ou cours des premières années, il a encore le temps de se remettre. Mais au fil des années, le risque augmente, et l'investisseur diminue habituellement ses placements dans des actions au profit de placements à revenu fixe. Une autre façon de se protéger contre les revers du marché est de se créer une réserve d'argent — en tirant vos revenus de retraite de cette réserve, vous donnez ainsi aux actions le temps de récupérer.

Certains retraités s'inquiètent de vivre plus longtemps que leurs économies. On associe plusieurs méthodes pour résoudre ce problème, les plus courantes étant le recours aux prestations gouvernementales, une stratégie de retraits personnalisée et, dans certains cas, une rente viagère.

Accès à la propriété

Conseils et stratégies pour le CELIAPP

Le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) a la réputation d'être un moyen fiscalement intelligent pour les acheteurs d'une première maison de financer leur mise de fonds.

Dans quelques mois, le CELIAPP sera disponible à la Financière Banque Nationale — Gestion de Patrimoine, c'est donc un bon moment pour se renseigner sur ce nouveau compte d'épargne.

On peut y verser jusqu'à 8 000 \$ par année, pour un maximum à vie de 40 000 \$. Les contributions sont déductibles d'impôt, ce qui réduit d'autant le revenu imposable. Le rachat des investissements et les retraits sont libres d'impôt.

Usages utiles du CELIAPP

Plusieurs stratégies permettent de tirer le meilleur parti du tout nouveau CELIAPP. Voici quelques conseils utiles.

Mariage - le à votre CELI. Le futur acheteur peut retirer des fonds de son compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et les déposer dans un CELIAPP. Il bénéficiera ainsi d'une déduction

d'impôt pour sa contribution au CELIAPP. De plus, il pourrait se servir de ce remboursement d'impôt pour régler son CELI si le montant est admissible.

Aidez vos enfants. Quand on aide ses enfants ou ses petits-enfants à faire une mise de fonds, on leur remet habituellement l'argent à l'achat de la maison. Mais ces adaires restent encore plus utiles si vous les leur donnez plus tôt et qu'ils les déposent dans leur CELIAPP. Ils tireront ainsi profit de déductions fiscales, et de remboursements et de retraits non imposables.

Tenez compte du temps. Vous pouvez ouvrir un CELIAPP à 18 ans, ou à l'âge de la majorité dans votre province. Mais il ne peut rester ouvert que pendant 15 ans ou plus (au jusqu'à la fin de l'année où il le détenteur du compte atteint 71 ans). Vous devez donc tenir compte au moment où vous pensez vous acheter une maison. Quelqu'un



sachez quand vous aurez besoin de cet argent pour choisir dans quoi vous placerez votre CELI. Quelqu'un peut investir de manière prudente à l'avenir financier les vacances familiales de l'an prochain, mais choisir des placements axés sur la croissance pour sa retraite qu'il prendra dans 20 ans. L'objectif permet de déterminer le genre d'investissements, et avec un CELI, tous les investissements vous font épargner de l'impôt.

peut décider d'ouvrir un CELIAPP à 18 ans, tandis qu'un autre devra attendre d'avoir passé le cap de la vingtaine.

Le temps importe aussi quand vient le moment de choisir le type d'investissement. Une jeune personne de 25 ans qui envisage d'acheter une maison dans plus ou moins dix ans pourrait préférer des actions parce qu'elle croit à long terme. Mais un autre individu du même âge pourrait opter pour un placement à revenu fixe moins risqué s'il espère devenir propriétaire d'ici cinq ans. N'oubliez pas que tous les détenteurs de comptes, y compris les investisseurs prudents, économiseront de l'impôt en raison des déductions associées à leur contribution.

nécessaire pour votre retraite pendant que vous travaillez. Ou encore de prendre votre retraite plus tôt que vous ne le devriez, convaincu que vous recevrez un bon montant d'argent. Si vous vous attendez à hériter pendant votre retraite, vous serez peut-être porté à alléger vos économies.

Des parents croient qu'il laissera un héritage considérable à leurs enfants, mais voilà qu'ils ont besoin de cet argent. Ils atteignent peut-être l'âge vénérable de 100 ans, ou doivent employer leurs économies à payer les coûts élevés de plusieurs années de soins spécialisés. Un retraité refait son testament par lequel il remet une somme importante à une œuvre de bienfaisance. Des grands-parents décident de léguer leur patrimoine à leurs petits-enfants et non à leurs enfants. Il y a aussi les imprévus : un divorce ou un veuf se remarie et laisse au conjoint survivant une tranche considérable de l'héritage auparavant destiné à ses enfants.

Compter sur un héritage que l'on n'obtient pas peut conduire à prendre des décisions financières regrettables. Vous risquez par exemple d'épargner moins que

nécessaire pour votre retraite pendant que vous travaillez. Ou encore de prendre votre retraite plus tôt que vous ne le devriez, convaincu que vous recevrez un bon montant d'argent. Si vous vous attendez à hériter pendant votre retraite, vous serez peut-être porté à alléger vos économies.

Des parents croient qu'il laissera un héritage considérable à leurs enfants, mais voilà qu'ils ont besoin de cet argent. Ils atteignent peut-être l'âge vénérable de 100 ans, ou doivent employer leurs économies à payer les coûts élevés de plusieurs années de soins spécialisés. Un retraité refait son testament par lequel il remet une somme importante à une œuvre de bienfaisance. Des grands-parents décident de léguer leur patrimoine à leurs petits-enfants et non à leurs enfants. Il y a aussi les imprévus : un divorce ou un veuf se remarie et laisse au conjoint survivant une tranche considérable de l'héritage auparavant destiné à ses enfants.

Compter sur un héritage que l'on n'obtient pas peut conduire à prendre des décisions financières regrettables. Vous risquez par exemple d'épargner moins que

Capsule CELIAPP

Les stratégies d'investissement

Capsule vidéo

CELIAPP

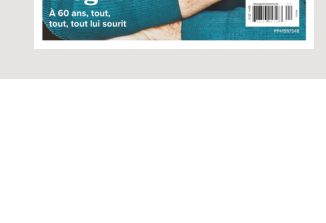
Les stratégies d'investissement

“ Le CELIAPP est un bon moyen de maximiser de l'épargne future tout en bénéficiant des avantages fiscaux immédiats. ”



Publications & médias

Une autre belle collaboration du mois d'avril 2023 avec le Bel Âge!



Cliquez ici pour accéder à cet article

Nouvelle capsule d'information

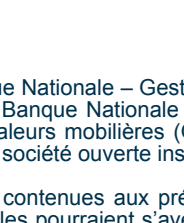
Avec Stéphane Marion et Denis Girouard



Dans cette capsule, Stéphane Marion et Denis Girouard nous entretiennent sur les performances des marchés, les données économiques et le tout directeur.

Bon visionnement!

Gestion de portefeuille | Planification retraite | Fiscalité | Bancaire & Financement
Philanthropie | Services aux entreprises | Assurances | Planification successorale



Pour toutes questions :

Infos@LaplanteMessierHardy.com
LaplanteMessierHardy.com

Annie-Pier Laplante, B.A.A., CIM[®]
Conseillère en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille
450-686-5433
AnniePier.Laplante@bnc.ca

Ghislain Messier, B.A.A., Pl. Fin., CIM[®]
Conseiller en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille
450-686-5708
Ghislain.Messier@bnc.ca

Elizabeth Hardy, Pl. Fin.
Conseillère en gestion de patrimoine
450-686-5221
Elizabeth.Hardy@bnc.ca

Déborah Beech
Associée principale en gestion de patrimoine
450-686-4533
Delilah.Beech@bnc.ca

Annie-Pier Lépine
Adjointe
450-686-5222
AnniePier.Lepine@bnc.ca

Jennifer Jérôme
Adjointe
450-686-5211
Jennifer.Jerome@bnc.ca

Options de désinscription | Retirer de votre liste d'envoi

Financière Banque Nationale - Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une entreprise de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (CCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une entreprise en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NAI; TSX).

Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables; toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. Les opinions exprimées sont fondées sur notre analyse et notre interprétation de ces informations et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés aux présentes. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Financière Banque Nationale. Les titres ou les secteurs d'investissement mentionnés aux présentes ne conviennent pas à tous les types d'investisseurs. Veuillez consulter votre conseiller en placement afin de vérifier si ces titres ou secteurs conviennent à votre profil d'investisseur et pour avoir des informations complètes, incluant les principaux facteurs de risque, sur ces titres ou secteurs. Le présent document n'est pas une analyse de recherche produite par le Service de recherche de la Financière Banque Nationale.

© FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE. Tous droits réservés 2023.

Financière Banque Nationale, 1155, rue Metcalfe 5e étage Montréal, Québec H3B 4S9
Téléphone : 514 879-2222

LAPLANTE | MESSIER | HARDY
Groupe gestion de patrimoine familial